



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 6974

Texte de la question

M Claude Miqueu attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur la situation du personnel des bibliothèques. En effet, les bibliothécaires assurent de nombreuses tâches au contact du public, pour la conservation du patrimoine de la bibliothèque, mais aussi pour son animation. Il serait donc souhaitable que ceux-ci puissent bénéficier d'un classement indiciaire identique à celui de commis. Les bibliothécaires adjoints qui sont recrutés en fait aujourd'hui au niveau de la licence et même de la maîtrise souhaiteraient bénéficier d'un relèvement indiciaire égal à bac + 2 et un élargissement des possibilités de passage de la catégorie B vers la catégorie A. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de répondre aux légitimes revendications de cette catégorie de fonctionnaires.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation des personnels de bibliothèques est une des préoccupations du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, qu'il s'agisse des bibliothèques employant des agents de l'Etat ou des agents de la fonction publique territoriale. Les statuts particuliers des emplois et cadres d'emploi de la filière culturelle et sportive de la fonction territoriale, qui devront intégrer les personnels des bibliothèques, sont en cours d'élaboration au ministère de l'intérieur, secrétariat d'Etat aux collectivités locales. Toutes les fois qu'il a été consulté, le ministre de la culture n'a pas manqué d'insister sur l'évolution des tâches qui sont confiées à ces agents, sur leur qualification de plus en plus poussée à tous les degrés de la hiérarchie, et a demandé que ces évolutions de fait soient prises en compte pour la rédaction des nouveaux statuts particuliers. Il paraît en effet évident que l'expansion très importante des services de bibliothèques ces dernières années nécessite une adaptation des statuts - tâches confiées et grilles indiciaires corollaires - qui ne correspondent plus du tout à la réalité des bibliothécaires d'aujourd'hui. Soucieux d'accompagner au mieux le développement des bibliothèques, le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire s'emploiera à démontrer le lien entre une motivation suffisante des agents et le service public de qualité que la collectivité publique doit fournir aux administrés.

Données clés

Auteur : [M. Miqueu Claude](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6974

Rubrique : Bibliothèques

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3706